

INFO-VACCINATION COVID-19

15 septembre 2021

La vaccination en chiffres

Total de doses de vaccins administrés (**1^{re} dose**) au Bas-Saint-Laurent : **157 340**. Cela représente une couverture vaccinale de **89 %** (12-100 ans) de la population du BSL.

Total de doses de vaccins administrés (**2^e dose**) au Bas-Saint-Laurent : **149 773 doses**. Cela représente une couverture vaccinale de **85 %** pour les personnes âgées entre 12 et 100 ans.

En détails

Voici le pourcentage total des personnes vaccinées par groupe d'âge **dose 1** :

60 ans plus :	94 %
50-59 ans :	89 %
40-49 ans :	86 %
30-39 ans :	84 %
18-29 ans :	82 %
12-17 ans :	93 %



Total de doses de vaccins administrés aux **travailleurs et médecins du CISSS** :

- Qui ont reçu une seule dose : 94,7 %
- Considérés adéquatement protégés : 91,2 %

2^e dose du vaccin pour les travailleurs de la santé

Pour ceux et celles ayant des problématiques de devancement de leur dose 2, écrivez-nous afin d'obtenir le soutien requis à l'adresse suivante :

vacc.covid.cisssbsl@sss.gov.qc.ca.

La vaccination obligatoire des intervenants de la santé et des services sociaux contre la COVID-19

Lors de la conférence de presse du 7 septembre dernier, le MSSS a confirmé que, dès le 15 octobre prochain, tous les intervenants de la santé et des services sociaux, qu'ils soient en contact direct, rapproché ou non avec les patients, devront être



adéquatement vaccinés contre la COVID-19, à moins de contre-indication à cet effet.

Les intervenants concernés par cette obligation sont ceux qui ont des contacts rapprochés avec les patients ainsi que ceux qui sont en contact avec ces intervenants (p. ex., partage des aires communes comme la cafétéria, les ascenseurs, etc.), y compris les médecins, les sages-femmes, les professionnels en clinique privée et les bénévoles, principalement dans les milieux suivants :

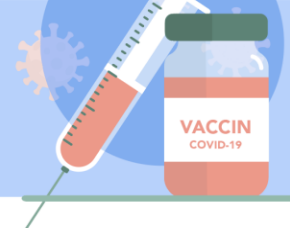
- Les centres locaux de services communautaires;
- Les centres hospitaliers;
- Les centres d'hébergement et de soins de longue durée, publics, privés non conventionnés et conventionnés;
- Les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse;
- Les centres de réadaptation;
- Les établissements privés conventionnés autres que les CHSLD;
- Les ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF);
- Les résidences privées pour aînés;
- Les groupes de médecine familiale (GMF);
- Les titulaires de permis d'exploitation de services ambulanciers et la Corporation d'Urgences-santé;
- Les laboratoires d'imagerie médicale offrant des services publics;
- Les entreprises d'économie sociale en aide à domicile;
- Certains groupes communautaires et acteurs qui offrent des services aux personnes vulnérables.

Tous les intervenants devront fournir une preuve de vaccination complète. Vous devrez fournir la preuve de votre vaccination avec le code QR (passport vaccinal) où il est inscrit que vous êtes « adéquatement protégé » à votre supérieur immédiat (présentation unique).

Vous pourrez fournir une preuve écrite ou par présentation de la preuve en présentant votre cellulaire avec votre carte d'employé au besoin.

Les gestionnaires recevront la liste de leurs employés ainsi que les directives pour amorcer la compilation.

INFO-VACCINATION COVID-19



Il est estimé que plus de 95 % des travailleurs de la santé sont visés. Sans cette preuve, ils devront être affectés à d'autres tâches, lorsque cela est possible. Lorsque cela est impossible, ils ne pourront réintégrer leur travail et ne recevront aucune rémunération à compter du 15 octobre 2021.

Des précisions seront transmises aussitôt que les documents officiels du MSSS seront fournis.

Différentes options s'offrent ainsi à vous afin de recevoir votre première ou deuxième dose de vaccin, si cela n'est pas déjà fait.

Option 1 :

Vous présenter dans nos sites de vaccination avec ou sans rendez-vous. Pour prendre ou modifier un rendez-vous, consultez Clic Santé : portal3.clicsante.ca ou composer le 1 877 644-4545.

Consultez l'horaire d'ouverture des sites sur le site Web du CISSS : [horaire du mois de septembre](#).

OU

Option 2 :

Vous présenter lors de l'une de nos activités offertes avec le Vacc-I-Express. Pour connaître l'horaire de ces activités, visitez le site Web du CISSS : [Vacc-I-Express](#)

À titre informatif, prenez note que le Comité d'éthique en santé publique (CESP) a décidé de procéder à une mise à jour de son avis sur la vaccination obligatoire des travailleurs de la santé, émis en janvier 2021.

[Lire le document](#).

Activités réalisées et en cours

Preuves vaccinales

La preuve vaccinale peut être téléchargée à partir du site : <https://covid19.quebec.ca/PreuveVaccinale>.

Notre équipe de vaccination offre aussi de l'aide pour celles et ceux qui éprouvent de la difficulté à télécharger ou imprimer leur preuve vaccinale. Il est possible de :

- Communiquer à la centrale d'appel : 1 877 644-4545
- Se rendre dans les sites de vaccination de masse qui aideront à imprimer votre preuve de vaccination;
- faire enregistrer ou confirmer l'enregistrement de votre code QR sur votre appareil mobile.

IMPORTANT : ce soutien sera offert uniquement dans les sites de vaccination de masse et ne sera pas disponible dans les CLSC, les GMF ou dans le Vacc-I-Express.

- Vaccination scolaire
Nous procédons actuellement à une grande tournée des établissements scolaires pour offrir la vaccination aux étudiants de l'université, des cégeps, des écoles professionnelles ainsi que des écoles secondaires de tout le territoire bas-laurentien.

- Le Vacc-I-Express poursuivra sa tournée cet automne!

Jusqu'à présent, le Vacc-I-Express a permis de rejoindre 2 349 personnes :

- 670 doses 1
- 1 679 doses 2



Aucun rendez-vous n'est nécessaire et les vaccins offerts sont ceux de Moderna et Pfizer, en 1^{re} ou en 2^e dose.

- 16 septembre (8 h 15 à 16 h 15) : Rimouski - Centre d'éducation des adultes et Centre de formation professionnelle (CFRN-EA)
- 17 septembre : Matane - Centre de formation professionnelle (8 h à 12 h) et Centre d'éducation des adultes (13 h 30 à 15 h 30)
- 18 septembre (8 h 30 à 16 h 30) : Matane - Colisée Béton-Provincial
- 19 septembre (10 h à 16 h) : Les Méchins
- 20 septembre (11 h à 16 h) : Rivière-du-Loup - Centre d'éducation des adultes

Déménagement du site de La Matanie

En septembre, le site de vaccination de Matane déménagera aux Promenade du Saint-Laurent, dans l'ancien local de la boutique Ardène.

La logistique de déménagement a été planifiée en fonction de l'horaire du site ainsi que des rendez-vous déjà enregistrés.

L'équipe de la vaccination terminera donc ses activités au Colisée Béton-Provincial le 16 septembre et ouvrira le nouveau site le 22 septembre, dès 8 h.

L'adresse est : 597 Av. du Phare Est, à Matane.



Coup de chapeau



L'équipe de la DRI a offert un soutien de grande qualité pour les problèmes informatiques vécus la semaine dernière en lien avec les preuves vaccinales jusqu'à la résolution du problème et l'instauration du plan B afin que la population puisse obtenir le service.



L'équipe de la centrale de rendez-vous vaccination a aussi démontré de la patience et de la rigueur alors que le nombre d'appels téléphoniques grimpaient en flèche avec l'arrivée du passeport vaccinal.

Merci et coup de chapeau à ces deux équipes!



Dose additionnelle aux personnes immunodéprimées et dialysées

Le Comité sur l'immunisation du Québec recommande qu'une dose additionnelle de vaccin soit administrée aux personnes immunodéprimées et aux personnes dialysées afin de leur offrir une meilleure protection face à la COVID-19, et notamment dans le contexte de la montée du variant Delta.

Les personnes immunodéprimées sont celles dont le système immunitaire est affaibli, par exemple les personnes qui sont sous traitement de chimiothérapie ou de radiothérapie, ou encore celles qui prennent des médicaments qui affectent leur système immunitaire.

Les personnes répondant à ces critères peuvent dès maintenant prendre un rendez-vous sur le site Clic Santé afin d'obtenir une troisième dose d'un vaccin contre la COVID-19. Un intervalle minimal de quatre semaines suivant la deuxième dose doit toutefois être respecté avant l'administration d'une dose additionnelle. Aucune prescription médicale n'est nécessaire.

[Lire le communiqué du CISSS du Bas-Saint-Laurent.](#)

Mise à jour du site Web Quebec.ca

Dans la page Démystifier les croyances sur les risques de la vaccination, ajout d'une section sur les faits prouvés scientifiquement sur la vaccination contre la COVID-19.

Dans la page Vaccination contre la COVID-19 :

- ajout d'information sur la transmissibilité du variant Delta et l'efficacité de la vaccination contre celui-ci;

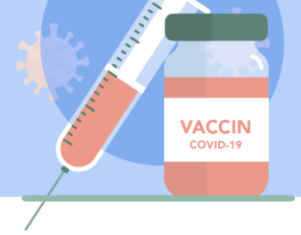
- ajout d'une page Administration d'une dose additionnelle;

Dans la section Vaccination des personnes qui ont eu la COVID-19, ajout d'une précision pour les personnes immunodéprimées ou dialysées qui doivent recevoir un calendrier 3 doses sans égard aux antécédents d'infection à la COVID-19.

Sites de vaccination du Bas-Saint-Laurent

MRC	Adresse	Responsable
La Matanie	Colisée Béton-Provincial 321, rue du Bon Pasteur Matane	Responsable : Isabelle Ouellet Collaboratrices : Marie-Eve Caron Julie Ouellet
Dès le 22 septembre	Promenade du St-Laurent 597 Av. du Phare Est Matane.	Responsable : Isabelle Ouellet Collaboratrices : Marie-Eve Caron Julie Ouellet
La Matapédia	Centre récréoculturel 55, rue du Carrefour Sportif Amqui	Responsable : Gino Beaudoin Collaborateurs : Véronique Garon Michel Simard
La Mitis	Galerias Mont-Joli 1760, boul. Benoît-Gaboury	Responsable : Kevin Coulombe Collaboratrices : Louise Dufour Mélanie Brisson
Rimouski-Neigette	234, ave. Léonidas S, Rimouski	Responsables : Gina Marmen Frédéric Ross Josée Anne Bourgoin
Les Basques	Centre culturel 145, rue de l'Aréna Trois-Pistoles	Responsable : Jean-Philippe Nadeau Collaboratrices : Catherine Sirois Elizabeth Lavoie
Rivière-du-Loup	(Local Meubles R.Levasseur) 280, boul. de l'Hôtel-de-Ville Rivière-du-Loup	Responsable : Marie-Andrée Morin Collaborateur : Gaston Madore

INFO-VACCINATION COVID-19



Témiscouata	Église catholique Saint-Mathias 829-A, du Centre Témiscouata-sur-le-Lac	Responsable : Julie St-Onge Michaud Collaboratrices : Claudine Marquis Marie-Jo Cormier
Kamouraska	Centre municipal 12, côte de l'Église Saint-Philippe-de-Néri	Responsable : Steve Hudon Collaborateur : Pascal Lamarre